



**APPEL À CANDIDATURE EXCEPTIONNELLE POUR LE MASTÈRE
PROFESSIONNEL
E-Business (formation à distance)
2020-2021**

I- Présentation du Mastère :

L'ESEN organise en partenariat avec le Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle (CNFCPP) un concours pour la sélection des candidats au Mastère professionnel en E-Business formation à distance au profit des professionnels, pour l'année universitaire 2020-2021.

| Mastère | Acronyme | Capacité d'accueil | Public cible | Licences Concernées |
|---|------------|--------------------|----------------|---|
| Mastère Professionnel à distance en E-Business | E-Business | 15 | Professionnels | Informatique appliquée à la gestion ou diplômes équivalents |

La formation se déroulera sur le site www.ipst.edunet.tn avec des séances quotidiennes de tutorat en ligne de 20h à 22h et des séances de regroupement en présentiel les samedis.

| Étapes | Dates |
|--|-----------------------------------|
| Soumission électronique (sur le site eot.edunet.tn) | Du 1 au 15 août 2020 |
| Dépôt du dossier administratif (Version Papier) | Du 17 au 21 août 2020 |
| Diffusion de la liste définitive des candidats retenus | Le 16 septembre 2020 |
| Acceptation des demandes de contestation | Au plus tard le 21 septembre 2020 |



II- Phase 1 : Soumission électronique du 1 au 15 août 2020

Cette étape est obligatoire et indispensable à la sélection des dossiers.

Tout dossier non déposé électroniquement sur le site <http://eot.edunet.tn> ne peut faire l'objet d'un dépôt papier dans la deuxième étape.

Tout dépôt électronique doit être conforme au dossier papier qui sera demandé dans la deuxième étape si le candidat est retenu.

Les listes des candidats retenus ne sont considérées comme définitives qu'après réception et vérification des dossiers version papier.

III- Calcul des scores de classement

Les différents dossiers seront classés suivant un score comptabilisé comme suit :

- La moyenne générale du candidat durant les trois années de licence
- Le passage en session de rattrapage sera sanctionné par un malus **0.35 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.
- Tout redoublement sera sanctionné par un malus **0.7 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.

$$score = \frac{(M1 + 2 \times M2 + M3)}{4} - Malus(redoublement) - Malus(rattrapage)$$

Remarque :

- **Pour les candidats détenant le diplôme de maîtrise, la moyenne M3 à comptabiliser est la moyenne de leur troisième (MA3) et quatrième année (MA4) :**

$$M3 = \frac{MA3 + MA4}{2}$$
- **Pour les candidats ingénieurs, les moyennes M1, M2 et M3 concernent les années de spécialité.**

IV- Phase 2 : Dépôt du dossier administratif (Version Papier) du 17 au 21 Août 2020

Tous les candidats retenus **seront invités par SMS** à déposer leur dossier à l'IPST

Horaire de dépôt des dossiers : du Lundi au vendredi de 9h à 13h

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

Tout dossier non conforme aux données auto-enregistrées en ligne sera éliminé.

Tout dossier complet et conforme à l'inscription en ligne donne droit à un reçu (comportant le numéro de dossier) délivré par l'école au candidat pour faciliter le suivi.



La liste des candidats présélectionnés sera diffusée à partir **du 16 Septembre 2020** sur le site web de l'ESEN et à l'IPST de Tunis.

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **21 Septembre 2020**.

V- Dossier Administratif

Le dossier papier est constitué de :

1. Deux copies de la CIN /Passeport pour les étudiants étrangers ayant eu leurs diplômes en Tunisie.
2. Deux copies certifiées conformes du Baccalauréat et des autres diplômes obtenus (Licence, maîtrise).
3. Deux copies certifiées conformes des relevés de notes des trois années de licence.
4. Deux copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat.
5. Deux attestations de travail
6. Un Curriculum Vitae.
7. Une lettre de motivation.
8. Une fiche de renseignement à remplir. Cette fiche est à retirer du site web de l'ESEN (www.esen.tn) ou du service de scolarité.
9. 2 photos
10. 2 enveloppes timbrées (mettre l'adresse complète clairement sur une feuille et l'insérer dans l'enveloppe)
11. Une charte du mastère ESEN où ils s'engagent à être présents dans les séances de cours et à ne pas être inscrits à d'autres mastères.